



BAREME DES HONORAIRES*

Honoraires sur les ventes : Immobilier d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC (1)	
	Mandat simple	Mandat exclusif
< 49 999 €	Forfait unique 4 000 €	
< 99 999 €	Forfait unique 5 000 €	
De 100 000 € à 199 999 €	6 %	5 %
De 200 000 € à 299 999 €	5,5 %	4,5 %
De 300 000 € à 399 999 €	5 %	4 %
De 400 000 € à 499 999 €	4,5 %	3,5 %
+ de 500 000 €	4 %	3 %

(1) Honoraires à la charge des vendeurs

Dans le cas de mandat de recherche, les honoraires ci-dessus restent inchangés et sont exclusivement supportés par le mandat, soit l'acquéreur.

Honoraires sur les locations TTC

Les Honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462). Location d'habitation nue : Hors meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises.

A la charge du locataire recherche du locataire 6 € TTC le m² ; A la charge du bailleur barème identique à celui du locataire.

Rédaction du contrat de bail et état des lieux – Etabli par un tiers partenaire.

Tarifs fournis par le rédacteur pour 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire.

Honoraires avis de valeur écrit : 120 € TTC

***Grille d'honoraires pratiquée par notre agence immobilière située à Marssac / tarn en date du 17/09/18.**

Agence immobilière BAT IMMO FRANCE – 8, place du Barry - 81150 MARSSAC SUR TARN –

RCS ALBI 833 296 866 - Carte Professionnelle N° 160 délivré par préfecture du Tarn - Garantie financière QBE Insurance (Europe) Limited, sis Coeur Défense -
Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 – La défense cedex - RCP TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE Police n° : VD
7.000.001 / 12265 – NON RECEPTION DE FONDS

Notre site Internet : www.batimmo.fr Adresse Email : marssac@batimmo.fr Tel : 05-63-78-22-78